

**SOINS DE SANTE****Correspondant : M.C. MAROYE**

Assistante administrative

**Tél. : 02/739 78 33****Fax :****E-mail :****Nos références : 1296/RV/IMPL-09-14F****Bruxelles, le**

Madame, Monsieur,

1. **Rectifications aux listes limitatives et listes des produits admis pour les implants – Mesures d'économies**
2. **Information pratique**
  
1. **Rectifications aux listes limitatives et listes des produits admis pour les implants – Mesures d'économies**

Avec la circulaire 2009/12, nous vous avons fourni des listes qui ont été adaptées suite aux mesures d'économies.

Toutefois, nous avons constaté que quelques rectifications devaient être apportées à certaines de ces listes.

**Liste des prothèses de hanche**

Sous le numéro de nomenclature 688811-688822, les montants de l'implant 'Tête Alumine', numéros de référence '25050.xxxx / 38.x9.717x.xx5.xx / 01.25.xxx', du distributeur 'Ceramconcept' avec le code d'identification 115016001204 sont modifiés comme suit:

<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>	<b>F</b>	<b>A partir de Vanaf</b>	<b>Jusqu'au Tot</b>
329,47	<del>329,47</del>	0,00	<del>247,11</del>	<del>82,36</del>	<del>32,95</del>	09-06-01	
329,47	297,45	32,02	223,09	106,38	32,94	09-06-01	

Cette rectification doit également être apportée pour la liste de prothèses de hanche qui vous avait été communiquée avec la circulaire 2009/13.

**Liste des tuteurs coronaires et drug eluting stents**

Pour la prestation 'Drug eluting stent coronaire' avec le numéro de nomenclature 686453-686464 la valeur U est de 872 au lieu de U 968,22.

**Liste des stimulateurs cardiaques**

Les montants dans les colonnes C et D ont été inversés dans la liste des stimulateurs cardiaques. Ceci signifie que la valeur dans la colonne C doit être zéro et que la colonne D doit contenir les valeurs de la colonne C. En plus, les références complètes de certains produits n'étaient pas visibles.

Cette rectification doit également être apportée pour la liste des stimulateurs cardiaques qui vous avait été communiquée avec la circulaire 2009/13.

### **Listes relatives aux neurostimulateurs**

Dans la circulaire 2009/12, nous vous avons signalé également que les listes relatives aux neurostimulateurs n'étaient pas d'application à partir du 1<sup>er</sup> août 2009, mais qu'elles entreraient en vigueur en même temps que l'arrêté royal modifiant la prestation relative aux neurostimulateurs.

Par listes relatives aux neurostimulateurs, on entend les listes des neurostimulateurs commençant par le code d'identification 103 et les listes des électrodes et accessoires commençant par le code d'identification 104.

**Les listes des prothèses de hanche, des tuteurs coronaires et drug eluting stents ainsi que des stimulateurs cardiaques peuvent être trouvées sur le site [www.inami.be](http://www.inami.be) (Dispensateurs de soins > Autres dispensateurs > Fournisseurs d'implants) sous la rubrique "Circulaires".**

## **2. Information pratique**

*Notre adresse:*

**I.N.A.M.I.**  
Service des soins de santé  
Section Fournisseurs d'implants  
avenue de Tervuren 211  
1150 Bruxelles

*Votre numéro d'agrément :* à mentionner dans toute correspondance

*Votre numéro de téléphone :* à mentionner éventuellement

*Accueil*

*Téléphonique :* (02) 739 78 33, de 9 à 12 heures

*En nos bureaux :* de 9 à 12 heures, ou sur rendez-vous  
avenue de Tervuren 211 (5<sup>e</sup> étage),  
1150 BRUXELLES

*Obligatoirement par écrit :* changement d'adresse, conditions d'agrément,  
adhésion à la convention.

⊕ ⊕ ⊕

Je vous remercie de votre collaboration au système d'assurance soins de santé.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Fonctionnaire dirigeant,

H. DE RIDDER  
Directeur général